

**Fiche B9 : ENSEIGNANT(E) AUPRÈS DES
« ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS »**

<p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. chargé(e) de la mission départementale « scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » et en concertation avec les I.E.N. de circonscription et les services de la DSDEN de la Manche, il/elle travaille auprès de ces enfants pour l'aide à la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs du secteur. ▪ Remarque : à ce découpage annuel, s'ajoutent des tâches spécifiques liées à des périodes particulières (foires, hivernages...).
<p align="center">FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en charge dans le premier degré, des enfants du voyage ne pouvant être accueillis à plein temps en milieu ordinaire (lecture et numération non maîtrisées) et dans le second degré, éventuellement, l'évaluation des élèves. ▪ Assurer la liaison école / parents. ▪ Assurer éventuellement le suivi des cours du CNED. ▪ Assurer la continuité école / collège. ▪ Assurer la liaison école / municipalité, communauté de communes (aires d'accueil). ▪ Participer aux actions de formation. ▪ Accompagne les équipes enseignantes dans l'accueil ponctuel des enfants itinérants ou voyageurs
<p align="center">COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être capable de s'adapter à un public spécifique. ▪ Avoir développé de solides compétences à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers ▪ Apprécier le travail en équipe et le travail partenarial.
<p align="center">SITUATION ADMINISTRATIVE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'emploi du temps est amené à évoluer en cours d'année selon les besoins et en fonction des déplacements des « familles itinérantes et de voyageurs ». ▪ L'enseignant(e) doit être capable de rendre compte du travail effectué tout au long de l'année et de l'évolution de son organisation
<p align="center">REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ n°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) 212.50€/mois